



BULLETIN MUNICIPAL

# XONRUPT-LONGEMER



DÉPARTEMENT DES VOSGES  
CANTON DE GERARDMER  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Xonrupt - Longemer

Tél 03 29 63 07 24 - Fax 03 29 63 65 50

Mail : [accueil.mairie@xonrupt.fr](mailto:accueil.mairie@xonrupt.fr)



# INFOS PRATIQUES

## • Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h  
et de 15h00 à 17h 30. Samedi de 9h à 12h  
Tél. : 03 29 63 07 24 – Fax : 03 29 63 65 50  
Mail : accueil.mairie@xonrupt.fr

## • France Services : permanence en mairie, tous les vendredis de 14h30 à 16h45.

## • La Poste : du lundi au vendredi de 14h à 16h30 Tél. : 03.29.63.04.05

## • Pharmacie des Lacs : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h – Samedi de 9h à 12h Fermé le mercredi après-midi. Tél. : 09.83.00.09.11



## • Médecin : MédiGARde- de 20h à 8h week-end et jours fériés Tél. 0820.33.20.20 + Borne télé-médecine à la pharmacie Numéro gratuit : 116 117

## • Infirmière : Emilie DUMAY et Maxime DUMAY Tél : 06.74.37.83.32 - A domicile uniquement sur RDV

## • Urgences : Hôpital de Gérardmer de 9h à 19h Tous les jours - Tél. 03.29.60.29.35

## • Service eau-assainissement

En cas d'urgence attention nouveau numéro  
d'astéinte 06.74.89.60.73  
Secrétariat et facturation : 03.29.60.60.76 ou 03.29.60.60.70  
eau.assainissement@ccghv.fr – 24h/24

## • Conciliation

Chaque mercredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30  
dans les locaux de la Maison France Services au  
12 Place du Tilleul à Gérardmer.  
Sur rendez-vous uniquement 06.12.16.38.01(Boîte vocale)  
ou dominique.rossignol@conciliateurdejustice.fr

## • Recyclerie intercommunale

### 17, chemin des Granges Bas à Gérardmer

Ouverture du magasin : Mercredi, jeudi et vendredi de 10h  
à 12h et de 14h à 18h – Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h  
Renseignements au 03.29.42.03.74.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÉRARDMER HAUTES VOSGES



## • DÉCHÈTERIE DE LA HEUNOTTE

114 faubourg de Bruyères • 88400 GÉRARDMER — 06 73 88 73 21

HORAIRES	ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)	HIVER (du 01/11 au 31/03)
LUNDI au SAMEDI	08:30 • 12:00 13:30 • 17:30	08:30 • 12:00 13:30 • 16:30

*Déchèterie fermée le dimanche et les jours fériés*



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES 2025

- **CHARLY**, né le 27 novembre à Remiremont, fils de Aline LOMBARD et Etienne TROMELIN
- **CLÄRENORE**, née le 5 novembre à Remiremont, fille de Eleonore GOTTSCHALK et Paul STIENNE
- **NOAH**, né le 18 octobre à Saint-Dié-des-Vosges, fils de Laura DELCROS et Franck DORIDANT
- **BASILE**, né le 25 septembre à Remiremont, fils de Marie THIMONT et Maxime PIERREL
- **MARCEL**, né le 15 septembre à Remiremont, fils de Anita RALTE et Delphin TISSERAND

### MARIAGE 2025

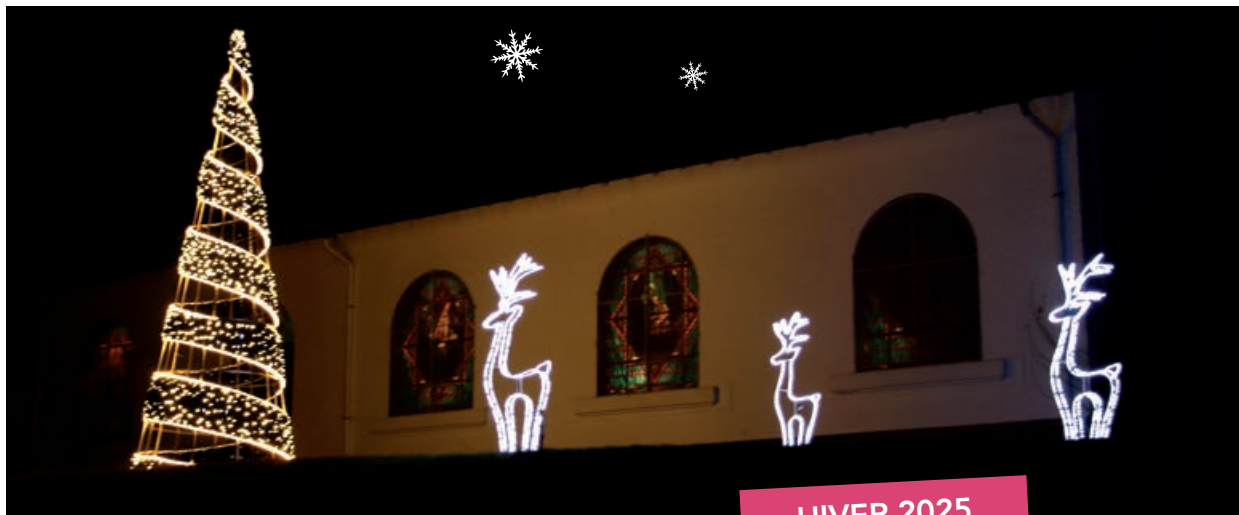
- Le 25 octobre - **M<sup>me</sup> Amélie THIMONT**, assistante d'éducation et **M. Frédéric SALAÜN-BRUGEL**, personnel de direction

### DÉCÈS 2025

- Le 25 octobre à GÉRARDMER, **M<sup>me</sup> Juliette SANCHEZ**, 95 ans, veuve de M. Roger COSTES
- Le 9 octobre à Vandoeuvre-Lès-Nancy, **M<sup>me</sup> Edith GAUTHIER**, 65 ans, célibataire.
- Le 3 octobre à Xonrupt-Longemer, **M<sup>me</sup> Simone VIRY**, 84 ans, célibataire.
- Le 10 septembre à Saint-Dié-des-Vosges, **M<sup>me</sup> Germaine REMY**, 95 ans, veuve de M. Armand CLAIR



Que mangera mon enfant à la cantine ?



Chères Xonrupéennes, chers Xonrupéens.

En ce début d'année 2026, permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous, au nom de l'équipe municipale, tous nos vœux de bonne et heureuse année, de bonne santé et la concrétisation de tous vos projets avec une pensée particulière pour celles et ceux qui subissent des soucis de la vie.

Comme vous le savez, 2026 sera l'année du renouvellement des conseils municipaux. Aussi je tiens à vous informer qu'après trois mandats de maire, je ne serai pas tête de liste pour un quatrième mandat. L'âge étant, je préfère passer la main. Merci à toute l'équipe actuelle pour son investissement, son dévouement pour la cause commune et son implication dans la réussite de nos projets. Un grand merci à tous les xonrupéens qui m'ont permis de diriger l'équipe municipale pendant trois mandats dans une tâche lourde mais passionnante pour le développement de notre commune et ses réussites souvent montrées en exemple. J'associe aussi tous les employés municipaux qui nous ont apporté leur savoir faire et sur qui nous avons toujours pu compter. Merci à tous.

Je veux profiter de ce bulletin pour mettre une nouvelle fois en garde les personnes âgées sollicitées pour des interventions dans leur habitation par des personnes sans scrupules qui forcent la main pour des travaux comme du ravalement, du traitement de charpente, de toiture... Les prix de départ sont attractifs mais au bout du compte, alors qu'il a été demandé des chèques en blanc, le montant final se révèle élevé pour peu de réalisation, voire des réalisations inutiles. Je vous conjure de rester prudents et de ne rien signer sans avoir consulté votre famille, vos amis ou toute autre personne de confiance. Ne vous sentez pas contraints ou trompés par de beaux parleurs. Ce sont souvent des entreprises qui n'ont pas pignon sur rue et inconnues sur notre territoire. Cela peut vous coûter très cher. N'hésitez pas à signaler en mairie leur démarche frauduleuse.

Je vous invite toutes et tous aux vœux du maire le 09 janvier à 18h et je vous attends nombreux à ce rendez-vous.

Bonnes fêtes de fin d'année.

**Je vous renouvelle mes vœux les plus sincères à toutes et tous pour 2026.**

Michel Bertrand





## Notre nouvelle comptable

La mairie de Xonrupt est heureuse d'accueillir **Laëtitia Toussaint**, nouvelle comptable au sein des services municipaux depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Elle succède à Sandrine Clair.



Domiciliée à Ban-sur-Meurthe-Clefcy, Laëtitia a suivi des études de comptabilité à St Dié-des-Vosges où elle a ensuite occupé un poste de comptable à la mairie puis au CCAS de la ville.

Forte de son expérience, elle assure désormais le bon suivi financier et comptable de la commune.

Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue ainsi qu'un plein épanouissement dans ses nouvelles fonctions.

## Renouvellement des illuminations de Noël

Dans le cadre de l'embellissement de notre village et afin d'apporter un renouveau à nos décorations de fin d'année, la municipalité a récemment assisté à une présentation des solutions d'éclairage festif proposées par la société **Festilight**. Les conseillers présents ont été séduits par la qualité et la modernité des illuminations présentées, estimant que notre village méritait une mise à jour de ses installations lumineuses.

À la suite de cette présentation, une commande a été passée auprès de notre fournisseur **TCS d'Épinal** pour un montant total de **21 031,56€ HT**. Ce nouvel investissement permettra d'embellir plusieurs points emblématiques du village.

Les nouvelles installations lumineuses comprennent :

- **Une animation lumineuse** installée à proximité de l'église, créant un visuel attractif plus moderne
- **Des décorations sur le pont du rond-point central**, apportant une touche d'éclat supplémentaire au centre
- **Des rideaux de lumière de style "stalactite"** sur la façade de la mairie, pour une mise en valeur élégante et hivernale de notre bâtiment communal
- Le remplacement des motifs "**bienvenue**" d'entrées de ville

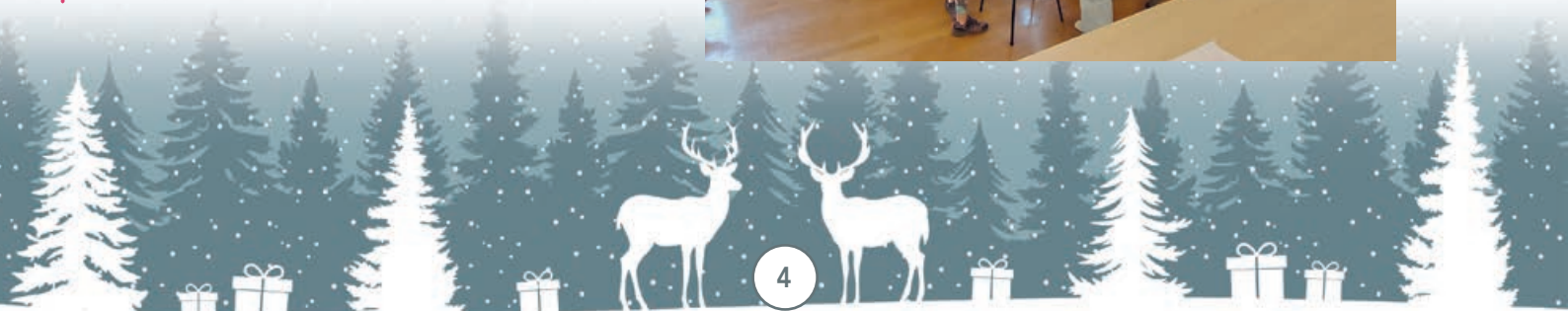
Nous espérons que ces nouvelles illuminations contribueront pleinement à renforcer la magie des fêtes.

## Elections au CMJ

Les élections pour le renouvellement des jeunes conseillers municipaux se sont tenues le 26 septembre. Six candidats ont présenté leur projet afin de convaincre les jeunes électeurs.

Ont été élus :

- **Gaston ARNOULD**
- **Augustine BEMER**
- **Matias FOUQUET**
- **Capucine JACQUEL**
- **Erwan MEISTER**





## Élections Municipales 2026

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2026**.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

- L'inscription sur les listes électorales est possible **jusqu'au 4 février 2026 pour l'inscription en ligne et jusqu'au 6 février 2026 pour l'inscription en mairie**.
- Il est possible pour chacun de vérifier soi-même sa situation électorale directement en ligne (via le répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE) : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>
- **L'inscription peut se faire en ligne** ou en mairie. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public : [service-public.fr](https://service-public.fr)



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 6 FÉVRIER 2026**  
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://service-public.fr)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663\*02)

OU FLÂCHEZ CE QR CODE

**ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2026**

## Ecole sans tabac

### Code de santé publique, article R.3512-2

Le Gouvernement crée de nouveaux espaces sans tabac pour protéger les enfants et avancer vers une génération sans tabac d'ici 2032.

Ainsi, en plus de l'interdiction de fumer qui était déjà en vigueur dans les lieux fermés, les aires de jeux et les bois et forêts, il sera désormais également interdit de fumer et de vapoter aux abords immédiats des établissements et équipements sportifs pouvant recevoir des enfants. Des arrêtés précisant que le périmètre est d'au moins 10 m ont été pris.

L'interdiction est donc étendue aux lieux suivants :

Ecoles • Crèche et restaurant scolaire • Espaces jeux : salle polyvalente, skate parc, Graingeotte, campings • Plages de la Clairière et du domaine durant la saison balnéaire • Périmètre de la salle polyvalente et du bâtiment Vianney

Une signalisation spécifique et compréhensible par tous est installée sur les lieux.

Le non-respect de l'interdiction de fumer, pour le fumeur comme pour le propriétaire des lieux, est passible de sanctions de 3<sup>e</sup> classe pouvant aller jusqu'à 450€.



**école sans tabac**

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 135€ ou à des poursuites judiciaires. Pour arrêter de fumer, faites-vous aider. Rendez-vous sur [tabac-info-service.fr](https://tabac-info-service.fr) ou appelez le 3989. Article R3512-2 et R3215-2 du code de la santé publique.



## Nouveauté en Urbanisme



### Constitution et dépôt en ligne de vos autorisations d'urbanisme

Il est désormais possible de constituer et de déposer vos autorisations d'urbanisme en ligne.

1

#### DANS UN PREMIER TEMPS, constituer votre dossier via le portail AD'AU

AD'AU (Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme) est une plateforme internet disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Elle vous permet, particuliers comme professionnels, de constituer en ligne vos demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir...).

A travers une série de questions, la plateforme AD'AU vous guide dans la constitution de votre dossier : choix du formulaire CERFA adapté, remplissage des informations nécessaires à l'instruction, rappel des pièces jointes à fournir...

Au terme de la procédure, vous disposerez de votre formulaire CERFA, qui aura été automatiquement complété. Une fois votre projet finalisé, vous pouvez télécharger votre dossier afin de pouvoir le déposer en ligne via la plateforme mise en ligne par votre collectivité.

Les bénéfices de la dématérialisation pour vous, particuliers, professionnels et collectivités :

- Une simplification des demandes d'autorisation d'urbanisme : plateforme en ligne disponible
- 24h24 et 7j/7, accessible depuis n'importe quel appareil connecté
- Un temps de traitement des dossiers diminué : des dossiers mieux complétés grâce au guidage et au rappel des pièces à joindre et de leurs critères

Ce service est disponible au lien suivant :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N319>

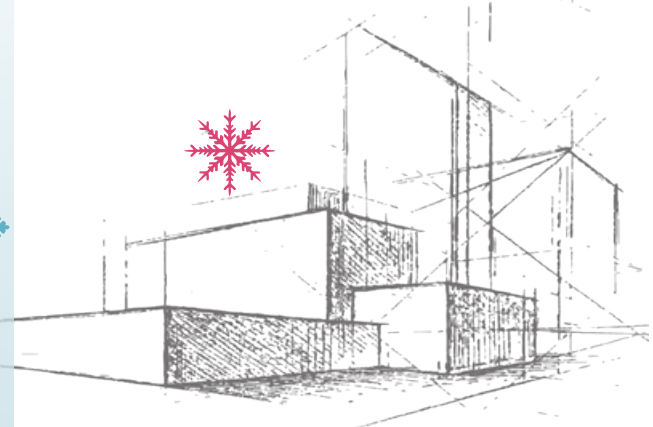


2

#### DANS UN SECOND TEMPS, déposer votre dossier via la plateforme Geopermis

Connectez vous à : [www.geopermis.fr](http://www.geopermis.fr)

Créez votre compte et déposer votre autorisation d'urbanisme en quelques clics



### Nouvelles modalités de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le service urbanisme de votre commune change de service instructeur et passe à la dématérialisation.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et l'arrêt de la prise en charge par l'état, les demandes d'autorisation d'urbanisme étaient instruites par le pôle urbanisme de la Communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir les demandes d'actes et autorisations d'urbanisme par voie électronique, conformément à l'article L112-8 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA).

Or, un simple envoi par courriel ne constitue pas une demande légale et n'ouvre pas de délai de traitement.

De plus, le service instructeur n'est toujours pas en mesure de gérer la dématérialisation.

C'est pourquoi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, une convention vient d'être signée avec l'Agence Technique Départementale des Vosges, en particulier dans le domaine d'urbanisme pour permettre la réception des demandes légalement.

Nous vous expliquons ci-après les démarches à accomplir.

Bien-sûr, les pétitionnaires qui ne seraient pas à l'aise avec l'informatique seront accompagnés...





## Les écoliers initiés au devoir de mémoire

Mardi 11 novembre, la commémoration de l'armistice de 1918 a rassemblé de nombreux habitants au monument aux morts. Étaient également présents, les porte-drapeaux, les représentants des associations patriotiques, les pompiers, les gendarmes et les Trompes de Chasse de la Vallée des Lacs qui ont rythmé cette cérémonie. Après la lecture du message du ministre des armées et des anciens combattants, des gerbes ont été déposées pour honorer les combattants tombés au champ d'honneur.

Le moment poignant de cette matinée a été la participation des élèves de l'école des deux lacs encadrés par leurs enseignantes. Après la lecture des noms des morts pour la France, les écoliers, accompagnés par Isabelle Masade au piano, ont entonné avec ferveur la Marseillaise et la chanson «Enfantastique». Les enfants ont clôturé cette belle cérémonie par la lecture du "dormeur du Val" d'Arthur Rimbaud.

Des chants et des paroles porteurs d'espoir pour ne jamais oublier le courage et les sacrifices de ceux qui se sont battus pour notre Liberté. Un vibrant message de paix, chaleureusement applaudi par un public très ému.

Félicitations aux maîtresses qui transmettent aux enfants ce devoir de mémoire afin que nul n'oublie notre histoire et aux écoliers de nous avoir fait vivre ces moments d'émotion.



## Semaine du goût pour les Xonrupéens



Les élèves de CP-CE1 de l'école élémentaire des deux lacs découvrent le goût sous toutes ses formes !

Dans le cadre de la Semaine du Goût, les élèves de CP-CE1 ont vécu une expérience riche en découvertes et en saveurs. Tout au long de la semaine, ils ont exploré leurs cinq sens, et plus particulièrement celui du goût, à travers diverses activités à la fois ludiques et éducatives.



En classe, les enfants ont participé à une dégustation de différentes saveurs : salées, sucrées, amères et acides. L'occasion pour eux d'apprendre à reconnaître et nommer les goûts, mais aussi d'éveiller leur curiosité culinaire. Entre grimaces et sourires, chacun a pu exprimer ses préférences et partager ses impressions !



Le moment fort de la semaine a été sans conteste la visite du lycée hôtelier JBS Chardin, où les jeunes élèves ont été accueillis par un professeur en boulangerie et ses élèves lycéens. Après une visite des locaux et des explications sur les différentes étapes de la fabrication du pain, les enfants ont mis la main à la pâte — au sens propre !

Ils ont ainsi découvert toutes les étapes de la confection de pains au lait : préparation de la pâte, pétrissage, façonnage, dorage, enfournage, et bien sûr... dégustation des petits pains tout juste sortis du four !

Cette après-midi gourmande a permis aux enfants d'allier découverte, pratique et plaisir, tout en développant leur sens de l'observation et leur goût pour les expériences nouvelles. Un grand merci au lycée JBS Chardin pour son accueil chaleureux et à tous ceux qui ont contribué à faire de cette semaine un moment inoubliable !



## Visite de la forteresse de Châtel sur Moselle

Le vendredi 10 octobre, les élèves des 2 classes : CE2/CM1 et CM1/CM2 sont allés visiter la forteresse de Châtel/Moselle en car.

Pour commencer, nous, les élèves de CM1/CM2, sommes allés faire une activité manuelle sur l'héraldique qui a duré toute la matinée. On a créé chacun un blason en carton. Tout d'abord, on a découpé la forme du blason, ensuite, grâce à du papier carbone, on a reproduit un motif qui nous plaisait. Puis, on l'a peint en respectant le code des couleurs.

Puis, nous sommes allés visiter des galeries souterraines. On a observé une maquette avant de visiter les ruines du château. Un labyrinthe de pièges servait à défendre la forteresse contre les ennemis : un casse-genoux, des pierres qui dépassaient du sol et du mur faisaient trébucher les assaillants et un tunnel permettait d'enfermer les ennemis et un couloir comportait un mur trompeur dans un virage. Un autre piège avec 3 portes envoyait les ennemis dans un réservoir d'eau. Les meurtrières (les archères) étaient encore visibles. Des marches étroites gênaient l'attaque éventuelle, et les attaquants ne pouvaient pas dégainer leur épée, gênés par le mur alors que les habitants étaient en position de force.

Les CE2/CM1, eux, ont fait de la calligraphie après leur visite guidée des souterrains sous les ruines.

On a passé une excellente journée, surtout lors du pique-nique. On a aussi appris et retenu plein d'informations sur le Moyen-âge.

Les CM1/CM2 de l'école des 2 Lacs





## Visite de la forteresse de Châtel sur Moselle



## TRAVAUX



### Au poli

Jeudi 13 novembre, la réception de la **nouvelle armoire de commande électrique du télési** a eu lieu. L'entreprise Jacquard située à Viuz en Sallaz (74), sous-traitante de l'entreprise MTC, a procédé à la mise en service de cette armoire, en remplacement de celle installée depuis l'origine du télési.

Il a été nécessaire de renforcer la mise à la terre par la pose d'un câble enterré inter pylônes et d'installer un coffret de départ équipé de disjoncteurs. Les services techniques, notamment Alain Pierrel, ont suivi ces travaux.

Pour les vérifications, le SRMTG (ministère des transports) représenté par M. Versini, était présent et a déclaré l'installation conforme. Cette armoire amène une réelle évolution pour la conduite du télési. En effet, tout est simplifié et les défauts apparaissent précisément sur un écran permettant au pisteur Thierry Blaise, de repérer l'origine exacte du problème.

Une télécommande déportée a été ajoutée pour la personne chargée de l'envoi des cannes ainsi qu'un système de cadencement pour envoyer les perches. Tout ceci contribue au confort des conducteurs du télési et des usagers.

**Le montant des travaux est de 32 528,76€ TTC.**

À l'heure de la rédaction de cet article, nous ne connaissons pas les dates où la neige va tomber, mais nous espérons que la période skiable sera suffisamment longue pour le bonheur de tous les skieurs.

## VIE ASSOCIATIVE

### Fin de match pour le tennis

Le Tennis Club, en sommeil depuis de nombreuses années, a été officiellement dissous. Le dernier président en fonction, **Fabien Dierstein**, a prononcé la dissolution lors de l'assemblée générale du 25 novembre 2025.

Le compte de l'association présentant un solde créditeur, deux chèques ont été établis à l'ordre des coopératives scolaires :

- **1 000 €** pour l'école élémentaire
- **932,49 €** pour l'école maternelle.





## Ramonage des Lacs

Une nouvelle activité vient de se créer dans notre commune au 156, rue de la Résistance. Emmanuel Bonne a ouvert son entreprise de fumiste/ramoneur en août 2025 après avoir effectué une reconversion et obtenu une formation professionnelle qualifiante pour ouvrir ce type d'entreprise de ramonage, débistrage et entretien. Cette formation est obligatoire pour pouvoir délivrer des attestations de ramonage demandées par les compagnies d'assurances.

Il va bientôt adjoindre à cette activité principale la vente et l'installation de poêles à bois et à granulés ainsi que la mise en place des conduits de cheminée de ces appareils de chauffage.

Nous souhaitons à Emmanuel, très sympathique, pleine réussite dans son entreprise déjà bien appréciée des habitants de notre village et des alentours.

**N'hésitez pas à le contacter au 06 78 37 59 19**  
**Ou par mail : [contact@ramonagedeslacs.fr](mailto:contact@ramonagedeslacs.fr)**



## Fée moi rêver



Après une formation en tournage et creusage bois, Mélodie WEBER a créé son entreprise de création de bijoux en bois.

Avec le confinement, elle a travaillé à Pierre du Monde où elle a pu créer des bijoux en pierre naturelle.

Elle décide ensuite de se consacrer pleinement à son activité artisanale de création de bijoux et d'objets de décoration féerique, comme les gnomes et maisons de fées lumineuses.

Initiée très jeune à la nature par sa maman Joëlle, animatrice nature, Mélodie puise sa plus grande inspiration dans la faune et la flore vosgiennes. Au fil des saisons elle glane de précieux éléments qui, transformés par ses mains, viennent accessoriser ses créations, la plupart réalisées à partir de matériaux recyclés.

Toutes ses créations sont personnalisables, à l'image des bijoux en bois déclinés dans une large variété d'essences.

Il en est de même pour les gnomes, adaptables à tous les métiers ou passions sur simple demande, comme par exemple le gnome sur le thème des jonquilles.

Mélodie réalise également de la pyrogravure à la main, une technique qui valorise le travail authentique et ancestral du «fait main» sur tous types de supports : porte-clés, enseignes suspendues, cuillères, planches apéritives, etc...

Vous pouvez retrouver Mélodie sur les marchés artisanaux, marchés de Noël et les boutiques de créateurs. Elle expose aussi à la Ferme du Bien-Être à Gérardmer.

**Si vous souhaitez offrir ou vous faire un cadeau original, vous pouvez découvrir ses créations sur son site [Instagram](#), son compte [Facebook](#) «Fée Moi Rêver» ou la joindre par téléphone au 0782926809 ou par mail [melodie.weber@hotmail.fr](mailto:melodie.weber@hotmail.fr)**





## Octobre rose

Sur une initiative de Murielle Colin, professeure de yoga, fondatrice de l'association Sadana yoga, deux séances de la discipline ont été dispensées bénévolement le 11 octobre, au profit de la ligue contre le cancer.

La salle Frédéric Ancel, gracieusement mise à disposition, a accueilli une forte assemblée. Un chèque de 851 € correspondant aux participations, ventes et dons spontanés, a été remis à Catherine Houbre-Lartique, représentante de la ligue, accompagnée par deux bénévoles.

Chaque don versé dans les Vosges reste dans les Vosges » a précisé la récipiendaire.

Sur la somme de 10€ récoltée, la répartition est la suivante : 2.50€ pour la recherche, 2.50€ pour l'aide aux hôpitaux, 2.50€ pour les secours auprès des malades, 2.50€ pour l'aide aux aidants.

Tous ces services sont proposés en réponse aux demandes transmises par les assistantes sociales entre autres.

Il est important de rappeler qu'au-delà des progrès médicaux les malades ont aussi besoin de soutien, de réconfort et d'aide financière pour couvrir tout le « reste à charge » lié aux soins, souvent méconnu mais bien réel.



C'est pour toutes ces raisons que des actions comme Yoga Rose prennent tout leur sens.

Merci à celles et ceux qui ont organisé, aux bénévoles, aux participants, et à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à cette belle réussite.

Vous avez fait de cette journée un moment de beauté et d'humanité.





## Le radon et ses effets sur la santé

Lorsqu'une forte concentration de radon (au-delà de 300 Bq/m<sup>3</sup>) est détectée dans une habitation, il faut en rechercher les causes afin de la réduire. Trois axes principaux sont à examiner :

- **Améliorer l'étanchéité** entre le sol et la maison pour limiter l'entrée du radon.
- **Renforcer la ventilation** afin de renouveler efficacement l'air et diluer le gaz.
- **Optimiser le système de chauffage** s'il favorise la remontée du radon dans les pièces de vie.



Chaque logement doit être diagnostiqué pour repérer ses points faibles. Des solutions existent toujours, souvent simples et peu coûteuses, bien que certaines situations puissent nécessiter des travaux plus importants.

**LE RADON**

**Nature du radon**  
Gaz radioactif naturel, inodore, incolore, issu de l'uranium

**Effets sur la santé**  
Cancérogène pulmonaire certain → environ 3 000 décès/an en France (5-12 % des cancers du poumon)  
Tabac + radon = risque x20

**Zones à risque**  
France divisée en 3 zones:  
① Faible  
② Faible avec facteurs géologiques  
③ Significatif (Massif central, Armorique, Vosges, Corse...)  
15 % de la population vit en zone 3

**Niveau de référence**  
300 Bq/m<sup>3</sup> (OMS recommande < 100 Bq/m<sup>3</sup>)

**Voies d'entrée dans les bâtiments**  
Fissures du sol, murs, joints, canalisations, vides sanitaires

**Mesure du radon**  
À l'aide d'un détecteur passif, pendant 2 mois (octobre-mai), dans les pièces de vie

**Réglementation**  
Mesure obligatoire dans certains établissements recevant du public (ERP)



## Choix du prestataire de matériel médical en sortie d'hôpital

Selon les données de l'Observatoire Régional de la Santé de 2023, environ 42 % des sorties d'hôpital concernent des patients nécessitant un suivi à domicile ou du matériel médical.

La pratique courante des hôpitaux consiste à orienter systématiquement vers un seul prestataire, ce qui limite le libre choix des patients et nuit à la concurrence.

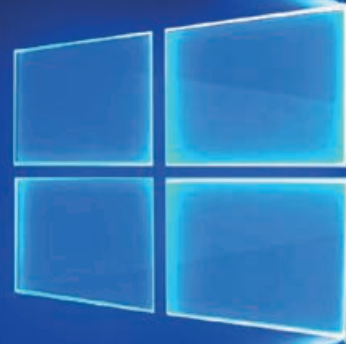
L'article L. 1110-8 du code de la santé publique garantit au patient la liberté de choisir son professionnel, son établissement de santé ou son prestataire lors de la sortie d'hôpital.

Ainsi les patients disposent de plusieurs alternatives afin de choisir le prestataire qui répond le mieux à leurs besoins, notamment en matière de qualité, de coût, de proximité ou de services proposés.





## Fin du support de windows 10, que faire ?



Microsoft a annoncé la fin du support de Windows 10 en octobre 2025. Voici ce que vous devez savoir si vous êtes concerné.

Depuis le 14 octobre 2025, Microsoft a cessé de fournir des mises à jour logicielles gratuites, de l'assistance technique et des correctifs de sécurité pour Windows 10 dans le monde entier, à l'exception de l'Union Européenne. Le seul système Microsoft encore maintenu à jour sera Windows 11.

### Comment détecter la version de votre système d'exploitation Windows ?

Allez dans *Paramètres*, puis *Système*, et enfin *Informations système*. Vous verrez alors la version que vous utilisez.

Si vous n'êtes pas en Windows 11, il est temps de réfléchir à ce que vous souhaitez faire de votre ordinateur :

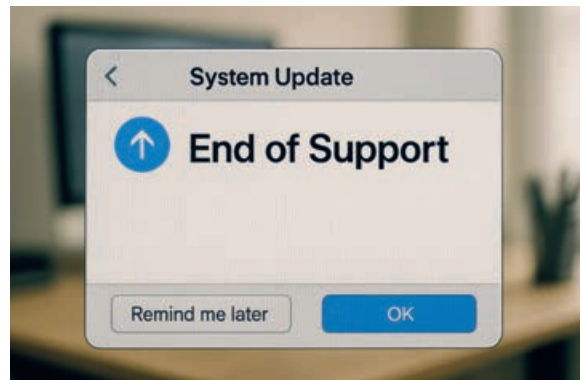
### Continuer à utiliser Windows 10 :

L'Union Européenne a obtenu un prolongement du support gratuit d'un an, jusqu'en 2026. Vous devez toutefois créer un compte Microsoft pour en bénéficier. Sur votre ordinateur, allez dans *Paramètres*, *Windows Update*, puis laissez-vous guider pour activer le support étendu. C'est gratuit.

Passée cette année supplémentaire gratuite (jusqu'au 10/2026), le support gratuit de Windows 10 sera bel et bien terminé. Vous ne recevrez plus de mises à jour de sécurité et votre PC deviendra vulnérable aux attaques informatiques. Un support payant sera proposé, avec un prix croissant au fil des années (principalement destiné aux professionnels).

### Migrer vers Windows 11 :

c'est la solution recommandée par Microsoft. Une mise à niveau gratuite est proposée depuis Windows 10 si votre PC possède la configuration minimale requise. Pour vérifier la compatibilité de votre matériel, vous pouvez télécharger *PC Health Check*, l'outil officiel. Si votre ordinateur n'est pas compatible, vous ne pourrez pas passer légalement à Windows 11.



### Forcer la migration vers Windows 11 :

il est techniquement possible de contourner les restrictions et d'installer Windows 11 sur un ordinateur ancien. Cependant, cette méthode comporte des risques. En forçant l'installation, vous pourriez rencontrer des problèmes de performance : Windows 11 étant plus gourmand que Windows 10, votre ordinateur risque de ralentir, surtout lors de tâches exigeantes. Cette approche n'est pas recommandée.

### Changer de système d'exploitation :

si votre PC ne peut pas migrer vers Windows 11, changer de système d'exploitation peut être une excellente alternative. Des OS plus légers comme Ubuntu offrent stabilité, performance et sécurité, et peuvent redonner une seconde vie à votre machine. Les procédures d'installation sont facilement trouvables en ligne. Et si cela vous effraie, n'hésitez pas à demander de l'aide à votre informaticien préféré !

### Changer d'ordinateur :

si votre ancien ordinateur n'est pas compatible avec Windows 11, envisager l'achat d'un nouvel appareil peut être judicieux. Cela vous garantit performance, sécurité et pérennité.





## Frelons asiatiques

Plusieurs cas de nidification de frelons asiatiques ont été repérés récemment dans le secteur. Ils sont extrêmement nuisibles aux abeilles.

### Comment reconnaître le frelon asiatique

Le frelon asiatique à pattes jaunes est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 23 mm.

### Signaler la présence de frelons asiatiques :

Que ce soit pour des insectes isolés ou bien un nid, utilisez le formulaire sur la plateforme <https://lefrelon.com/> pour envoyer le signalement.

Selon la loi du n°2025-237 14 mars 2025, la destruction des nids de frelons asiatiques est à la charge du propriétaire ou de l'occupant du terrain sur lequel le nid est situé. Il n'existe pas de prise en charge automatique par l'État.

**Si vous avez découvert un nid de frelon asiatique, ne cherchez en aucun cas à le détruire vous même, ne prenez pas de risque. Gardez une distance de sécurité d'au moins 10 mètres et éloignez les personnes allergiques.**



## Compostage collectif

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les français sont tenus de trier leurs biodéchets.

Afin de faciliter l'accès au compostage pour tous, un composteur collectif a été mis en place près de l'église ce qui permet aux personnes ne disposant pas d'un jardin, de valoriser leurs biodéchets.

Vous pouvez également vous réunir entre voisins pour votre quartier et effectuer une demande de composteur collectif auprès de la communauté de communes.

Pour bénéficier de composteur individuel à tarif préférentiel, il suffit de compléter un bon de commande téléchargeable sur le site de la CCGHV et de se rendre en déchèterie muni d'un justificatif de domicile.



## Astuces maison

Voici de bonnes raisons, saines, économiques et écologiques pour utiliser le bicarbonate de soude et le vinaigre blanc.

### Entretien du linge

#### Pour le blanchir :

- ajoutez 2 cuillères à soupe de bicarbonate de soude dans le tambour ou le bac à lessive.

#### ou

- faites tremper le linge dans de l'eau chaude et du jus de citron avant lavage.

#### Pour l'adoucir :

- versez un verre de vinaigre blanc dans le bac de rinçage.

Vous sortirez votre linge souple aux couleurs ravivées et votre machine sera en partie détartrée.



### Entretien de la maison

Lorsqu'ils sont mélangés, le bicarbonate et le vinaigre blanc créent une réaction chimique très puissante et très efficace pour nettoyer quasiment n'importe quelle surface.

Saupoudrez votre surface de bicarbonate de soude, versez du vinaigre, passez ensuite une lavette sur le mélange. La saleté est totalement décollée et part ultra facilement.

Si votre plat à gratin ou votre poêle est très encrassé, versez un peu d'eau chaude et du vinaigre blanc et laissez agir 15 à 30 minutes. Frottez ensuite avec une éponge ou une brosse, les résidus se détachent facilement.

Combinés, le bicarbonate de soude et le vinaigre blanc peuvent également servir à déboucher les canalisations (hors fosse septique), notamment l'évacuation des eaux de vidange de votre machine à laver et de votre lave-vaisselle ou encore, nettoyer la gazinière et la plaque du four.



Pour nettoyer les vitres sans traces, mélangez une dose de vinaigre blanc avec une dose d'eau dans un spray puis essuyez avec du papier journal ou une microfibre.



# AGENDA DES MANIFESTATIONS

09 JANVIER 2026

## Les vœux du Maire

A la salle polyvalente - 18H

18 JANVIER 2026

## Concert vocal de l'ensemble Noctuel

En l'église Sainte-Bernadette à 16h

24 JANVIER 2026

## Tout Xonrupt joue au ping pong

A la salle polyvalente à partir de 13h30

Buvette et restauration sur place.

enseignements et pré-inscription

thomjp2@aol.com

14 MARS 2026

## Saint Patrick

Bal organisé par la Société des Fêtes.

Sur réservation à la salle polyvalente

à partir de 19h.

15 MARS 2026

## Elections municipales

A la salle Frédéric Ancel

22 MARS 2026

## Elections municipales

A la salle Frédéric Ancel

### Pour information :

en raison des élections municipales et du renouvellement des équipes, le repas des aînés, habituellement servi en avril, ne pourra être organisé cette année.



N'hésitez pas à nous transmettre vos articles ou messages à l'adresse mail suivante : [infocom.mairie@xonrupt.fr](mailto:infocom.mairie@xonrupt.fr)

## INFORMATIONS

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU MAIRIE DE XONRUPT - LONGEMER

- Patrick VIRY – 1<sup>er</sup> adjoint  
*chargé des Travaux Bâtiment et Logement*
- Jocelyne MELIN – 2<sup>e</sup> adjoint  
*chargée de l'Information, la Communication et l'Animation*
- Laurent MONGAILLARD – 3<sup>e</sup> adjoint  
*chargé de l'urbanisme, des affaires scolaires, Péricolaires et Conseil des Jeunes*
- Chantal BASTIEN – 4<sup>e</sup> adjoint  
*chargée du Tourisme et Camping*
- Noël QUINANZONI – 5<sup>e</sup> adjoint  
*chargé des Associations, du Sport et Culture, Gestion des salles, de l'Environnement, des Forêts et cadre de vie*

### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Maire : Monsieur le maire reçoit  
UNIQUEMENT sur rendez-vous
- Adjoint : Les adjoints reçoivent  
UNIQUEMENT sur rendez-vous.

### DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

- Jocelyne MELIN

### MEMBRES DE LA COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION

- Jocelyne MELIN
- Élixa THIEBAUT
- Danièle CUNY
- Chantal BASTIEN
- Nadège PRYZBYLAK-PAGEE
- Jean-Baptiste POIZAT
- Sébastien GERMAIN
- Cathy GRANDEMANGE
- Nicole VIRY

### ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

- Anne-Laure PRUD'HOMME
- Valérie SUREL
- Les élèves de l'école des 2 Lacs
- Nathalie THOMAS-DORIDANT
- Patrick VIRY
- Laurent MONGAILLARD

### CRÉDIT PHOTOS

- Mairie de Xonrupt
- Ecole des 2 Lacs
- AdobeStock



VIVRE ENSEMBLE  
DE BELLES EXPÉRIENCES

